UNIVERSITE DE MONASTIR
FACULTE DES SCIENCES DE MONASTIR

AVIS AUX ETUDIANTS

Il est porté à la connaissance des étudiants qu'à partir de l'Année Universitaire 2018/2019 :

- L'étudiant redoublant qui a eu une moyenne dans un élément ou une unité d'enseignement qui se compose de (Cours – TD –TP) ou (TD – TP) **≤ 10/20** ne bénéficiera pas de dispense aux TP même s'il a eu une note **≥ 12/20** .

- L'étudiant qui a obtenu une note **≥ 10/20** dans une unité d'enseignement qui se compose uniquement de TP est considéré dispensé dans cette unité .

LE DOYEN
Pr. Adel KALBOUSSI